

# PROCÈS VERBAL

## de l'assemblée générale 2013 de L'ASSOCIATION COLOCATERRES

### MODIFICATION DES STATUTS

En date du cinq avril deux mille treize.

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale pour décider des modifications des statuts afin que l'organisation de l'association soit collégiale.

La présidence de la séance est assurée par Mr Robit Dominique.

### DÉLIBÉRATIONS

1. A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la modification des statuts afin que ceux-ci permettent un fonctionnement collégial.
2. Modifications de chapitres des anciens statuts
  - Article 5B : suppression du mot "bureau".
  - Article 7C : suppression des mots "président".
  - Article 7E : suppression de "En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante".
  - Article 8 : supprimé.
  - Article 10D : supprimé.
  - Article 11 : remplacement du mot "président" par "Conseil d'Administration".
  - Article 14 : remplacement du mot "président" par "Conseil d'Administration".  
suppression du mot "bureau".
3. Ajout de chapitres dans les nouveaux statuts
  - Article 7A : nouvel article.
  - Article 7F : nouvel article.
  - Article 7G : nouvel article.
  - Article 7H : nouvel article.
  - Article 9D : nouvel article.
4. Adoption des nouveaux statuts  
Le président de séance donne lecture des modifications des statuts. Après discussion et échanges de vues, les nouveaux statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.
5. Election des membres du Conseil d'Administration  
Deux membres du Conseil d'Administration annoncent leur démission (Carine Maître, Manuel Roberty). Le président de séance sollicite des candidatures en vue d'intégrer le Conseil d'Administration. Il rappelle que conformément à l'article 7 des nouveaux statuts, le Conseil d'Administration est composé de 6 membres au minimum et 21 membres au maximum, élus par l'Assemblée Générale. Deux personnes se portent candidates (Stéphane Dubu, Cathy Bidel).  
Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des candidats au Conseil d'Administration.  
Le Conseil d'Administration ont été élus à l'unanimité des voix.  
Le Conseil d'Administration est constitué de :

Alain Jaguelin, administrateur  
Amandine Grosjean, administrateur  
Cathy Bidel, administrateur  
Dominique Robit, administrateur  
Hervé Chaput, administrateur

Jean-Paul Viloux, administrateur  
Laurence Chaperon, administrateur  
Marcel Dupont, administrateur  
Mylène Chaput, administrateur  
Myriam Gilger, administrateur  
Patricia Ducret, administrateur  
Stéphane Dubu, administrateur  
Thierry Filliaudeau, administrateur

Fait à Passy, le 05/04/2013.

Les administrateurs :

Alain JAGUELIN

Amandine GROSJEAN

Cathy BIDEL

Dominique ROBIT

Hervé CHAPUT

Jean-Paul VILOUX

Laurence CHAPERON

Marcel DUPONT

Marie-Hélène CHAPUT

Myriam GILGER

Patricia DUCRET

Stéphane DUBU

Thierry FILLIAUDEAU